

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)****SEANCE DU 13 JUIN 2025**

Le treize juin deux mille vingt-cinq

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juin 2025

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, BOIBELET AVRIL Elsa, COUSSEAU Hervé, MEIGNIEN Christine, NEBOUT Franck, MARTY Didier et TEXIER Isabelle

Pouvoir(s) : DÉNOUE Joël à NEBOUT Franck, MOUNIER Marlène à CHABOT Jean-Michel et CATINOT Isabelle à MEIGNEIN Christine.

Absent(e)(s) : LASNIER Isabelle et CADORET Anita

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 17

Secrétaire de séance : BOIBELET AVRIL Elsa

N° 2025-05-05**VENTE D'UN TERRAIN CONSTRUCTIBLE ALLEE DE SCHOENECK**

Monsieur Phillipe VERGNION quitte la salle à l'énoncé de ce point de l'ordre du jour.

Rapporteur : Guy DECELLE, Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n° 2025 02 04, en date du 28 février 2025, le prix des terrains de l'Allée de Schoëneck, sis sur le territoire de la commune historique de Jurignac, a été fixé à 13 €/m² et qu'autorisation lui a été donnée de négocier ce prix, à sa libre appréciation, dans la limite de plus ou moins 15%.

Monsieur le Maire précise qu'il a une proposition d'achat pour la première parcelle. Il souligne que les eaux pluviales du haut de l'Allée de Schoëneck s'évacuent par ce terrain et qu'il serait judicieux de conserver cette situation. Moyennant une remise sur le prix du terrain, l'acquéreur potentiel accepterait la création d'une servitude de passage, en bordure de son terrain, pour l'écoulement des eaux pluviales du haut de l'allée de Schnoëneck et il ferait son affaire des travaux nécessaire au bon écoulement sur son terrain.

Monsieur le Maire demande donc de l'autoriser à signer l'acte de vente pour la transaction suivante :

<u>CADASTRE</u>	<u>ACHETEUR(S)</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>MONTANT</u>
Quartier 000 Section B Numéro 1003	VERGNION Théo 8 Impasse des Lauriers 16110 TAPONNAT- FLEURIGNAC	1 403 m ²	14 000 €

AR Prefecture

016-200054187-20250613-2025_05_05-DE
Reçu le 20/06/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'accorder à Monsieur le Maire l'autorisation demandée.

Vote : **Pour : 16** **Contre : 0** **Abstention(s): 0**

Monsieur Phillipe VERGNION est invité à réintégrer la séance

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*En Mairie le 18 juin 2025,
La secrétaire de séance,
Elsa BOIBELET AVRIL*



*Le Maire,
Guy DECELLE*



Certifié exécutoire :

*par publication ou notification du ...**20 JUIN 2025**..*

*et transmission en Préfecture du ...**20 JUIN 2025**..*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr